

» gouvernée. Renvoyez au bas de cette lettre un récépissé de
» deux cent mille livres. »

On prétendit à cette époque que la reine n'était point étrangère à cette intrigue; et ce qui contribua à maintenir cette croyance, fut qu'elle accorda une pension à la veuve de Favras, et qu'elle fit enlever du greffe du Châtelet les pièces principales du procès. Mais le mauvais succès de ces tentatives la convainquit qu'elle n'avait aucun compte à faire sur les courtisans qui l'entouraient, et la détermina à chercher des alliés dans les rangs de ceux qui s'étaient montrés ses ennemis. Elle s'adressa à Mirabeau, qui déjà avait vendu, en plusieurs circonstances, son concours aux ministres, et lui donna un rendez-vous mystérieux dans une cave des Tuileries. Marie-Antoinette posa les conditions de son marché avec le tribun, suivant ce qu'elle dit elle-même dans une lettre adressée au marquis de Bombelles : « J'ai donné au comte de Mirabeau
» une première somme de deux cent mille écus; je me suis
» engagée à lui payer une pension de cinquante mille livres
» par mois et à l'élever au ministère; ensuite je lui ai livré
» mes mains à baiser, faveur qu'il a reçue avec des transports
» de joie tellement inexprimables, que ce gentilhomme, qui
» jusqu'alors m'avait paru un démon déchaîné par l'enfer,
» me sembla un ange descendu du ciel pour sauver la famille royale. »

En échange des faveurs de la reine, Mirabeau travailla sourdement pour la cour; il fit décréter la loi martiale contre les attroupements de citoyens; il émit l'opinion que dans une assemblée législative le pouvoir exécutif devait avoir la plus grande influence, et employa tous ses efforts pour faire ad-

mettre les ministres du roi dans l'Assemblée nationale, avec voix consultative. Cette motion parut tellement extraordinaire qu'elle fit ouvrir les yeux aux députés sur les causes de sa défection, et acheva de le déconsidérer. L'Assemblée constituante passa outre malgré les continuelles déclamations de Mirabeau, et poursuivit le cours de ses travaux; elle décréta la vente des biens ecclésiastiques au profit de la nation; elle changea la division territoriale de la France, abolit les vœux monastiques, le droit d'aînesse, les lettres de cachet et les gabelles; elle s'occupa également d'élaborer un plan de finances, et nomma une commission pour chercher les moyens de mettre un terme aux embarras du trésor. Elle exigea même que les ministres donnassent aux membres du comité des pensions communication du livre rouge, où s'inscrivaient les sommes délivrées sous le bon plaisir du roi ou sous celui de la reine. Ce registre n'était pas le seul qui servit à la comptabilité des dépenses mystérieuses, des dons inconsidérés et des récompenses accordées à la prostitution, mais les autres livres avaient été lacérés; un entre autres sur lequel étaient inscrites les ordonnances du comptant, sorte de dépenses qu'on aurait eu le plus de honte à produire; et qui s'étaient élevées dans les années le moins chargées à la somme de quatre-vingt-deux millions, et dans certaines jusqu'à cent quarante-cinq millions!

Doit-on s'étonner de la détresse du trésor public sous le règne de Louis XVI? Faut-il être surpris qu'un cri général se soit élevé en France contre la cour, lorsqu'on voyait les richesses de la nation livrées aux courtisans corrompus, aux messalines éhontées qui formaient la société de la reine et

qui continuaient les désordres, les bassesses et les turpitudes de l'administration du crapuleux Louis XV?

Sa majesté, forcée de consentir à l'examen du livre rouge par les membres du comité des finances, fit sceller les feuillets qui donnaient le détail des sommes englouties par son aïeul dans l'infâme Parc-aux-Cerfs, et demanda que le secret fût respecté. Les députés se conformèrent aux désirs du monarque, et se contentèrent de faire le dépouillement des dépenses qui s'y trouvaient relatées depuis son avènement à la couronne. Ce travail fut ensuite imprimé et distribué à tous les membres de l'Assemblée nationale. Monsieur, comte de Provence, était porté pour une somme de 15,824,000 livres comme supplément à son revenu, pour trois années. Monseigneur le comte d'Artois figurait pour 22,550,000 livres reçues pendant la même période, indépendamment d'un million de rentes viagères payées à sa décharge, de ses pensions, de ses domaines, de ses apanages et de ses propriétés particulières, qui lui rapportaient d'énormes revenus. Le duc de Polignac, le mari de la favorite de la reine, était noté pour un don de 1,200,000 livres, en récompense de ses services; et un sergent, nommé Jean-René Hamèle, du régiment de Flandre, pour 44 livres 4 sous, pour le récompenser de ce que par sa valeur il avait contribué à la prise de Dunderstadt!! Outre l'ordonnance au porteur de 1,200,000 livres, le duc figurait pour une pension de 120,000 livres, et sa famille pour 700,000. De plus, il lui était concédé un droit sur tout le poisson de mer qui se consommait à Bordeaux et dans toute la Guyenne, la donation des alluvions de la Garonne, qui permettait aux Polignac de dé-

pouiller selon leur bon plaisir les propriétaires riverains du fleuve. Les Noailles, les Choiseul, les Guiche y étaient gratifiés de sommes considérables: l'incestueuse duchesse de Grammont était portée pour une pension de 150,000 livres, en récompense de prétendus services politiques; la princesse de Vaudemont pour une pension de 100,000 livres, « en considération des services de son frère le prince de Lambesc, » l'un des amants de la reine; madame de Lamballe pour 100,000 livres de gratification annuelle en plus de son traitement, qui était de 400,000 livres; M. de Champcenetz pour 25,000 livres par quartier. Des gratifications de 200,000, de 500,000 livres étaient accordées à un Sartine, ancien lieutenant de police, à un Saint-Priest, à un Civrac, à un Ségur et à d'autres encore. La du Barry y figurait pour une somme de 5,000,000 à titre d'indemnité et en échange de 1,200,000 livres de contrats à quatre pour cent; son mari pour une pension de 80,000 livres, et son beau-frère le comte Jean du Barry pour une autre pension de 150,000 livres; en outre, cette prostituée recevait 500,000 livres par quartier, ou 100,000 livres par mois, ou 5,500 livres par jour pour son entretien. Autour d'elle se trouvaient groupés les Richelieu, les Fronsac, les Bertin, les Maupeou, les d'Aumont, les Bonnac, les Brézé, les d'Aligre. Le duc de Coigny, l'un des amants de Marie-Antoinette, était doté de 100,000 livres pour l'aider à soutenir son rang à la cour; de 100,000 livres pour la même considération; de 200,000 livres pour la charge d'écuyer du roi; de 200,000 livres en indemnité pour la suppression de cette charge; de 500,000 livres à la recommandation de la reine, et de 100,000 livres en considération de ses services, en to-

talité de 1,000,000 de livres par an. Le beau Dillon, l'un de ses rivaux, était porté pour 160,000 livres, en considération de ses services secrets; le comte de Vaudreuil, pour de pareils services, avait reçu, en moins de huit ans, 2,885,000 livres, indépendamment de 500,000 livres de traitement annuel pour sa charge de grand fauconnier de France; le comte de Fersen, général danois, un autre des amants de sa majesté, figurait pour une pension de 150,000 livres; Campan, simple valet de chambre et secrétaire intime de la reine, figurait pour une pension de 45,000 livres; les onze maréchaux de France, dont deux Noailles, pour 1,100,000 qu'ils se partageaient annuellement; Beaumarchais y était porté pour une somme de 1,000,000, à la recommandation de la reine, « en récompense des intrigues galantes dont il s'était » fait le courtier, et des services rendus en traitant à Londres » pour la suppression de pamphlets et particulièrement pour » les mémoires qui avaient trait à l'affaire du collier. »

Un seul chapitre indiquait une dépense de 58,825,000 livres, sans autre désignation que celle-ci : Pour service connu seulement de sa majesté..... On y voyait encore figurer l'opulent d'Aligre, premier président de Paris, renommé par son avarice sordide, pour des gratifications de 100,000 écus et pour une pension de 90,000 livres; un baron de Bezenval y était porté pour 200,000 livres de gratification et 60,000 livres de pension; un prince de Condé, pour des pots-de-vin de 600,000 livres et des dons de 500,000 livres. Les frères du roi, en outre des sommes dont nous avons déjà parlé, y figuraient, savoir : Le comte de Provence pour une rente annuelle de 5,700,000 livres, et une autre somme de

800,000 livres destinée au payement de l'entretien de ses écuries; le comte d'Artois pour 4,500,000 livres.

Il semblait réellement que ces voleurs titrés se crussent revenus au temps où Mazarin disait : « La France est comme » un bon âne, plus on le charge mieux il marche; » et où le surintendant Bullion écrivait à Louis XIII : « Sire, vos » peuples sont trop heureux, ils n'en sont pas encore réduits » à manger de l'herbe. »

L'Assemblée nationale poursuivit avec persévérance le cours de ses travaux, et rendit différents décrets d'une utilité incontestable sur l'uniformité des poids et des mesures, sur l'organisation de la municipalité, et particulièrement sur l'abolition de la noblesse. Elle défendit de prendre les titres de prince, duc, comte, marquis, vicomte, vidame, baron, chevalier, messire, écuyer, et toute autre dénomination de rang ou de caste. Ainsi tous les nobles durent se résigner à reprendre leurs noms de famille et à faire l'abandon de leurs dénominations fastueuses; les Montmorency ne furent plus désignés que par le nom de Bouchard que portaient leurs ancêtres; les d'Uzès devinrent Battet; les Richelieu, Vignerot; les Béthune, Beton; les Villeroy, Neuville; les la Rochefoucault, Vert; les Luynes, Cadnet; les Saint-Priest, Guignard; les Coigny, Franquetot; les Sémonville, Huguet; les Breteuil, Tonnelier; les Vaudreuil, Rigaud; les Caraman, Riquet; les la Fayette, Mottié; les Mirabeau, Riquetti. Toutes les désignations féodales, tous les noms usurpés ou gagnés par de sales services, furent anéantis.

Malgré les progrès de la démocratie, la cour était loin de désespérer du salut de la royauté; elle comptait sur Mira-



beau et sur la Fayette pour arrêter la marche de la révolution et faire peu à peu rétrograder les esprits. Vain espoir ! chaque jour enlevait à l'un et à l'autre de ces grands meneurs quelque parcelle de leur popularité et les rendait impuissants à soutenir le trône vermoulu des Capets.

Une cérémonie imposante, la fête de la fédération, qui avait été annoncée pour célébrer le jour anniversaire de la prise de la Bastille, vint encore resserrer les liens de la fraternité et accroître la haine pour le despotisme. Cette fête devait avoir lieu au Champ-de-Mars ; mais comme l'état du terrain offrait de graves inconvénients pour la disposition des estrades, la Commune de Paris dut faire un appel aux travailleurs volontaires de toutes classes, de toutes professions et de tous les âges, pour aider à former des tertres autour de cette vaste enceinte. Plus de cent mille citoyens répondirent à l'appel des magistrats, et pendant deux semaines remuèrent, transportèrent, tassèrent les terres au son des instruments de musique et au bruit de cent orchestres qui animaient les scènes et égayaient le travail. Dans ces fonctions de manœuvres, les Parisiens apportaient une telle effusion de fraternité, un enthousiasme si ardent pour la liberté, qu'on se sentait transporté d'admiration pour ce peuple bon, laborieux et frugal. Il y avait dans ces processions de districts conduits à la pelle et à la pioche par leurs municipalités provisoires, dans cette multitude d'hommes qui faisaient eux-mêmes et admirablement la police de l'atelier, une foi sociale capable d'enfanter des miracles sous la direction d'un pouvoir qui l'aurait partagée. Mais pour la royauté, la fête de la fédération était comme une nouvelle insulte, en

ce qu'elle rappelait le souvenir d'une de ses plus éclatantes défaites. Néanmoins Louis XVI dut y assister avec toute sa cour.

Dans ce jour solennel du 14 juillet 1790, le Champ-de-Mars présenta l'un des plus imposants spectacles que jamais l'œil des hommes ait pu contempler. Au milieu d'une galerie disposée devant l'École militaire s'élevait un riche pavillon surmonté de drapeaux blancs, qui couvrait le trône sur lequel était assis le monarque ; à sa droite, sur la même estrade, se trouvait le fauteuil occupé par le président de l'Assemblée constituante ; dans le fond du pavillon, sur une tribune réservée, se tenaient la reine, le dauphin et les princesses. En avant de la galerie, sur un vaste amphithéâtre, étaient disposés des gradins occupés par les députés et les corps constitués invités à la cérémonie ; enfin, sur l'esplanade se déployaient les lignes des confédérés, au nombre de onze mille hommes, pour les armées de mer et de terre, et de dix-huit mille pour les gardes nationales. Trois cent mille spectateurs formaient un épais rideau autour de cette vaste enceinte. Dans l'intérieur, on avait dressé l'autel de la patrie ; deux cents prêtres, revêtus d'aubes blanches que serraient de larges ceintures tricolores, garnissaient les degrés de l'autel et assistaient l'un des plus illustres prélats patriotes de l'époque, l'évêque d'Autun, Charles-Maurice de Talleyrand-Périgord, qui célébra l'office divin. Après la messe, les fédérés défilèrent devant l'autel, et prêtèrent le serment civique. Ensuite Louis XVI se leva, et du haut de son trône prononça la formule suivante : « Moi, roi des Français, je jure à la nation d'employer tout le pouvoir qu'elle m'a délégué à » **maintenir la constitution et à faire exécuter les lois** »

Les mêmes fêtes de la fédération furent répétées dans les provinces et excitèrent dans le peuple et dans l'armée un enthousiasme incroyable ; les agents de l'autorité prirent enfin quelque inquiétude de ces manifestations, et s'occupèrent des moyens de les étouffer. Le ministre de la guerre, de la Tour du Pin, ne songea rien moins qu'à faire décimer les régiments suspects, en se servant des soldats suisses ou allemands, et provoqua en sous-main des rébellions dans plusieurs corps pour avoir occasion de sévir. A Nancy, il eut un succès complet ; par ses ordres, le marquis de Bouillé, cousin de la Fayette et gouverneur de la province, vint investir, à la tête de troupes dévouées, trois régiments de la garnison suspectés de patriotisme. Cet infâme, non content de faire verser le sang de braves soldats dont tout le tort était de se rappeler qu'ils étaient des hommes et non point des machines, tourna sa fureur contre les habitants et en fit un massacre effroyable. Plus de trois mille citoyens furent égorgés par les farouches satellites du gouverneur, et parmi les victimes, huit cents femmes, dont plusieurs enceintes, et de toutes jeunes filles que ces monstres avaient préalablement violées.

Quand ces terribles exécutions furent terminées, le marquis de Bouillé rendit compte de sa campagne dans les termes suivants : « J'ai l'honneur de vous apprendre que j'ai heureusement rempli vos intentions en ce qui concernait les » trois régiments travaillés par les démocrates ; le Mestre-de-camp est en fuite, celui du Roi est caserné et repentant, celui de Château-Vieux est presque exterminé, plusieurs milliers de patriotes sont tués, le club des Amis de la Constitution incendié : enfin, je n'ai perdu que

» trois cents hommes, et le calme est parfaitement rétabli. » Aussitôt que la nouvelle de ces massacres fut connue à la cour, Louis XVI envoya à l'Assemblée nationale une lettre que nous rapportons textuellement : « J'ai chargé M. de la Tour du Pin de vous informer des événements qui ont rétabli l'ordre dans la ville de Nancy ; nous le devons à la noble conduite et à la fermeté du marquis de Bouillé. J'espère que désormais on ne verra plus aucun régiment se montrer indocile à la discipline militaire. »

Les Parisiens furent loin de partager les sentiments du monarque au sujet des boucheries de Nancy ; à la première rumeur des atrocités qui s'étaient commises dans cette malheureuse cité, une émeute de quarante mille hommes assiégea l'Assemblée nationale et vint demander le renvoi des ministres qui avaient autorisé les massacres ; une autre bande de quatre à cinq mille individus se porta à l'hôtel de la guerre pour s'emparer de la personne du ministre ; mais celui-ci s'était prudemment enfui à Saint-Cloud, et avait laissé une garde nombreuse et des canons pour défendre le ministère. Le lendemain, les mêmes hommes se rassemblèrent aux Tuileries et renouvelèrent les cris : « A bas les ministres ! » Cette démonstration hostile de la population contre l'autorité, décida Necker à donner sa démission et à partir furtivement dans la nuit. Sa retraite entraîna celle des autres ministres, à l'exception de Montmorin, qui resta au département des affaires étrangères. Duportail fut élevé à la guerre, Fleurieu à la marine, et Duport-Dutertre à la charge de garde des sceaux ; l'Assemblée nationale s'empara de la direction des finances. Quand l'effervescence des citoyens fut calmée, la